

Montréal, le 9 décembre 2015

**Madame Danielle May-Cuconato**  
**Secrétaire général**  
**Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications**  
**canadiennes**  
**Ottawa (Ontario) K1A 0N2**

**Sujet : INTERVENTION : Demande de la Partie-I #**  
**2015-1326-8**

Madame,

Je prends la peine de vous écrire aujourd'hui parce que c'est sans réserve et avec une ferme conviction que j'appuie les démarches entreprises par la chaîne de télévision ADR.tv qui tente, par tous les moyens, de maintenir ses activités de diffusion auprès des communautés, mais qui pourrait toutefois fermer sous peu prochainement à la suite d'une décision prise par votre organisation en août 2013.

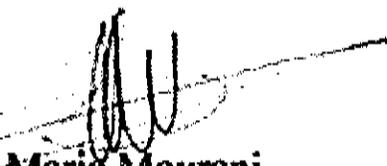
Depuis la mise en service de la chaîne ADR.tv, les corps policiers du Québec et des organismes voués à venir en aide à des personnes vulnérables ont profité des services d'ADR.tv, comme des organismes d'aide aux victimes d'acte criminel, des organismes venant en aide aux femmes autochtones, et des organismes qui luttent contre l'intimidation en milieu scolaire, etc. Cette chaîne de

télévision n'est pas une chaîne comme les autres : il s'agit un service d'intérêt public qui diffuse des informations pertinentes et utiles de prévention et ces messages contribuent à éduquer la population. Mais cet outil unique en fait davantage : en 10 ans, la chaîne a permis de résoudre des crimes, de retrouver des personnes en liberté illégale. ADR.tv a contribué à sauver des vies.

La cessation des activités de diffusion d'ADR.tv serait catastrophique pour de multiples communautés et de services policiers qui, faute de moyens, sont déjà incapables de communiquer des informations sensibles. Dans le contexte actuel où le terrorisme et le phénomène des gangs de rue est omniprésent sur les chaînes généralistes, il est rassurant pour la population de pouvoir compter sur un service télévisuel distinctif, unique et qui se spécialise dans la sécurité publique.

L'objectif d'ADR.tv est noble, son service est primordial; le CRTC doit le reconnaître, tel qu'il l'a fait en 2008 dans sa décision.

**Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.**



**Maria Mourani**

**Députée d'Ahuntsic (2006-2015)**

**Sociologue, B. Sc. Criminologie**

**Spécialiste gangs de rue, crime organisé et djihad.**